

Votants : 94

Convocation du Conseil de Communauté :

le 13 septembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 24 septembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE POUR L'IMPLANTATION DE LA SOCIETE CHARBOIS SUR L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL "MATHE" AU VANNEAU-IRLEAU

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jérôme BALOGE, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Nicole DAVID à Christian BREMAUD, Gérard GIBAUT à Gilbert GOLAZ, Jacky AUBINEAU à Bernard RAIMOND, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Patrick BERNACCHI à Jean-Luc MORISSET, Julie BIRET à Franck MICHEL, Dominique BOUTIN-GARCIA à Jean-Louis SIMON, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annick DEFAYE à Chantal BARRE, Nicole GRAVAT à Emmanuel GROLLEAU, Anne LABBE à Pascal DUFORESTEL, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Magdeleine PRADERE à Stéphane PIERRON, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT, Jean-Claude SUREAU à Patrick DELAUNAY, Gérard ZABATTA à Aurélien MANSART

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Gilbert BARANGER, Dominique VALLEE, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Jacques GUILLOTEAU, Virginie LEONARD, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Jacky AUBINEAU, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Nicole GRAVAT, Anne LABBE, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Magdeleine PRADERE, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU, Gérard ZABATTA

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130923-C25-09-2013-DE
Date de télétransmission : 30/09/2013
Date de réception préfecture : 30/09/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 SEPTEMBRE 2013****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE
POUR L'IMPLANTATION DE LA SOCIETE CHARBOIS SUR L'ANCIEN SITE
INDUSTRIEL "MATHE" AU VANNEAU-IRLEAU**

Monsieur **Pascal DUFORESTEL**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu le Règlement européen général d'exemption par catégorie n°800/2008 adopté par la Commission Européenne le 6 août 2008,

Vu le Régime cadre exempté de notification n°65/2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAN du 26 septembre 2011 relative à « l'Accompagnement à l'implantation d'une unité de production de combustibles écologiques sur l'ancien site industriel Mathé au Vanneau-Irleau », approuvant le principe d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 280 000 € (dans la limite d'un montant cumulé d'aides publiques ne dépassant pas 20% des coûts admissibles),

Vu la décision du Conseil Régional Poitou-Charentes du 3 octobre 2011 autorisant la Communauté d'Agglomération de Niort à intervenir en aide financière directe auprès de l'entreprise CHARBOIS, sur la base du régime cadre n°65/2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME,

Vu la décision du Conseil Régional réuni le 3 octobre 2011 accordant à la société CHARBOIS une avance remboursable révisable de 60 000 €,

Vu la décision du Conseil Régional réuni le 19 novembre 2012 accordant à la société CHARBOIS un crédit de 200 000 € dans le cadre du partenariat OSEO / Région Poitou-Charentes,

Considérant que la société CHARBOIS a pour projet de fabriquer des combustibles écologiques issus de la valorisation de déchets végétaux,

Considérant que la société CHARBOIS a prévu d'implanter deux unités de fabrication différentes :

- une 1ère unité sur la Communauté de Communes du Lezayen, sur le pôle environnemental de Lezay (79120), où sera également localisé le siège social (Zone de Revitalisation Rurale)
- une 2ème unité sur la Communauté d'Agglomération de Niort, sur l'ancien site industriel des Etablissements MATHE, au Vanneau-Irleau (79270)

Considérant que l'implantation de la société CHARBOIS s'inscrit, pour le territoire, dans un projet plus global de réhabilitation de friche industrielle porté par la Communauté d'Agglomération de Niort, dont l'objectif est de relancer l'activité économique sur le secteur du Marais,

Accusé de réception en préfecture
079-24790808-20130926-C25-09-2013-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2013

Considérant que le caractère innovant du projet dans le domaine des énergies vertes s'inscrit à la fois dans les priorités régionales et dans la dynamique territoriale visant notamment à développer une filière bois-énergie,

Considérant que l'implantation de l'entreprise CHARBOIS devrait générer la création, sur le site du Vanneau-Irleau, de 6 à 9 emplois la 1ère année, 9 à 12 emplois sur 2 ans et 12 à 15 emplois sur 3 ans,

Considérant que les coûts admissibles, dans le cadre du Régime cadre exempté de notification n°X65/2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME, comprennent les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles, et les coûts salariaux estimés des emplois créés sur une période de deux ans,

Considérant que le montant des investissements matériels a été estimé par la société CHARBOIS à 1 398 551 € pour le site du Vanneau-Irleau sur le territoire de la CAN,

Considérant que la masse salariale, pour les deux 1ères années d'activité, a été estimée par la société CHARBOIS à 648 704 € pour le site du Vanneau-Irleau sur le territoire de la CAN,

Considérant que, dans le cadre du Régime cadre exempté de notification n° X65/2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME, le plafond de l'aide (montant cumulé des aides publiques) est fixé à 20% des coûts admissibles,

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Niort accompagne l'implantation sur son territoire de cette unité de production de combustibles écologiques en apportant à la société CHARBOIS une aide financière exceptionnelle de 280 000 €, sur la base du Régime cadre exempté de notification n°X65/2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (cf. Règlement européen général d'exemption par catégorie n°800/2008 adopté par la Commission Européenne le 6 août 2008).

Etant précisé que cette intervention financière relève d'une démarche spécifique et ponctuelle,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver l'attribution d'une aide financière exceptionnelle de 280 000 €, dans la limite d'un montant cumulé d'aides publiques ne dépassant pas 20% des coûts admissibles (via le régime cadre n° X65/2008), et concernant exclusivement les investissements réalisés sur son territoire,
- Approuver la convention financière entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la société CHARBOIS,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à la signer.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130923-C25-09-2013-DE
Date de télétransmission : 30/09/2013
Date de réception préfecture : 30/09/2013

Geneviève GAILLARD

Présidente